



# Mairie de Boissy-sans-Avoir

## BULLETIN MUNICIPAL

Editorial

### Elections départementales

Les 22 et 29 mars prochain, nous serons appelés à voter pour élire nos représentants au Conseil départemental.

Ces élections, jusqu'ici baptisées cantonales, sont devenues départementales.

Ce sont les mêmes élus : les membres de ce qui est encore le conseil général, et qui deviendra après ce scrutin le conseil départemental.

Le mode de scrutin a lui aussi changé : désormais, chaque canton élit un binôme de conseillers, un homme et une femme.

Un binôme peut être élu dès le premier tour s'il répond à une double condition : avoir recueilli plus de la moitié des suffrages exprimés et le quart des inscrits.

Si aucun binôme ne remplit ces conditions, ceux ayant réuni au moins 12,5 % des inscrits peuvent se maintenir au second tour.

Il peut donc y avoir des triangulaires.

Au second tour, la majorité relative (recueillir davantage de suffrages que son ou ses concurrents) suffit pour gagner l'élection.

Le département des Yvelines compte 21 cantons.

Boissy-sans-Avoir fait maintenant partie du canton d'Aubergenville qui totalise 40 communes.

[http://boissy-sans-avoir.fr/wp-content/uploads/2015/02/Cantons-Yvelines-02\\_2014.jpg](http://boissy-sans-avoir.fr/wp-content/uploads/2015/02/Cantons-Yvelines-02_2014.jpg)

Sécurité routière

### Circulation rue des Lierres

La topographie de la rue des Lierres, sinueuse mais roulante, n'a pas manqué de soulever de nombreuses questions lors de son aménagement il y a quelques années.

De nombreux paramètres, parfois antagonistes, ont dû être pris en compte comme le maintien d'une capacité de rabattement dans une zone de visibilité de part et d'autre d'une zone de stationnement, le respect des riverains en matière de nuisance sonore lors des redémarrages, la préservation des accès des propriétés riveraines etc.

Après de nombreux travaux de réflexion, c'est le plan actuel de stationnement qui a été entériné, permettant un stationnement et une circulation, fluide, un ralentissement spontané mais des possibilités de rabattement sécurisées, une visibilité correcte de tous les véhicules circulant sur la voirie.

C'est le respect de ces zones, de leur alternance et de leur position, qui est garant de l'efficacité du dispositif.

De nombreux buccéens nous ont alerté de la recrudescence de stationnements prolongés en dehors de ces zones dédiées, certains ont même produit une photographie montrant un véhicule accidenté, stationné hors zone sur la photographie, et, devant lui, un camion, lui-même stationné hors zone dédiée.

Du fait de tels comportements, c'est la capacité de rabattement des usagers de la voie qui est compromise ce qui a pour conséquence directe des manœuvres tardives et un manque de visibilité mettant gravement en cause la sécurité.

Nous tenons donc à rappeler que le respect des zones dédiées de stationnement est impératif.

Si, de manière exceptionnelle, un stationnement provisoire était nécessaire en dehors de ces zones, il doit impérativement être accompagné de la mise en place de mesures nécessaires afin de garantir le maintien de la sécurité des usagers : feu de circulation alternée, signalisation anticipée, etc.

Une nouvelle buccéenne...

19 février 2015 : naissance de Lilou Meunier

Etat civil

Le PLU de Boissy, c'est parti.

Le cabinet que nous avons sélectionné pour nous accompagner dans l'élaboration de notre PLU est au travail.

Dans sa première phase exploratoire, qui devrait se terminer au début du second semestre, il établit l'état des lieux qui servira de socle à l'élaboration des divers projets.

Bien entendu, tout au long de ce travail, toutes les Personnes Publiques Associées seront consultées ainsi que, comme le prévoit le code de l'urbanisme, les associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141.1 du code de l'environnement et les associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite.

Les objets trouvés s'accumulent en mairie :

- Un sac à dos noir contenant des affaires de sport a été trouvé devant l'ancien cimetière.
- Un trousseau de clefs a été trouvé à la sortie du village (rue de la Mairie / direction Vicq).

Les propriétaires sont priés de se présenter en Mairie aux heures d'ouverture :

Mardi de 14h30 à 16h30  
Jeudi de 16h30 à 18h30  
Samedi de 10h00 à 11h00

Les deux tableaux, « Sainte Barbe » et « L'Annonciation », conservés dans notre église sont aujourd'hui entre les mains des ateliers de l'AUBE et SEIGNEURY.

Cette intervention nous a permis de bénéficier d'une subvention spécifique, à hauteur de 70%, attribuée par la Direction des Archives, du Patrimoine, de l'Archéologie et de la Culture du Conseil Général des Yvelines. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés du retour de ces deux toiles dans notre église.



<http://boissy-sans-avoir.fr/wp-content/uploads/2015/01/Renovation-Tableaux-Eglise.pdf>

Quatre permanences d'information ont été organisées par la municipalité pour relayer la démarche de promotion de mise en place de solutions provisoire efficaces du Conseil Général.

Le succès de cette initiative démontre, si il en était besoin, l'adhésion des Buccéens à cette démarche.

Nous regrettons avec le Conseil Général qu'une carte, non finalisée et extraite de son contexte ait été diffusée dans notre village.

Les responsables de ce programme au sein du Conseil Général, ne comprennent pas eux même, comment ce document interne, provisoire et non validé, a pu être détourné du cercle restreint de leurs réunions de travail.

Une enquête est en cours.

Le contexte économique du comblement de la « fracture numérique » est en constante évolution. Nous continuons donc nos échanges avec le Conseil Général et nous informerons, bien évidemment, les habitants de Boissy dès que le nouveau programme de déploiement sera finalisé.

Depuis le 2 mars, Nouveaux horaires du binôme de déchèteries de Méré/Garancières :

|          | Garancières            | Méré                   |
|----------|------------------------|------------------------|
| Lundi    | Fermeture              | 10h-12h30<br>13h30-17h |
| Mardi    | 10h-12h30<br>13h30-17h | Fermeture              |
| Mercredi | Fermeture              | Fermeture              |
| Jeudi    | Fermeture              | Fermeture              |
| Vendredi | 10h-12h30<br>13h30-17h | 10h-12h30<br>13h30-17h |
| Samedi   | 10h-12h30<br>13h30-17h | 10h-12h30<br>13h30-17h |
| Dimanche | 9h-13h                 | 9h-13h                 |

- ✿ Dans la nuit du 28 au 29 mars :  
Passage à l'heure d'été.  
A 2 heures du matin le 29 mars, il sera 3 heures.
- ✿ Les 22 et 29 mars : élections départementales.  
Attention : le scrutin du 29 mars se déroulera en heure d'été.
- ✿ 30 mars : reprise du ramassage des déchets vert

**Pensez à vous abonner à la version informatique du bulletin municipal.**

Vous souhaitez recevoir les prochains bulletins par email?

Envoyez votre nom et votre adresse à :

[bulletin@boissy-sans-avoir.fr](mailto:bulletin@boissy-sans-avoir.fr)